

n°28

Date de publication
17 octobre 2019

Grandes cultures



À retenir cette semaine

- Colza

Les parcelles de colza poursuivent leur développement dans un contexte légèrement moins stressant d'un point de vue hydrique. Les stades des colzas sont actuellement compris entre 1 feuille vraie (BBCH 11) et 8 feuilles vraies (BBCH 18) avec une majorité des parcelles au stade 6 à 8 feuilles.

- Charançon du bourgeon terminal : premières captures significatives cette semaine. Rester vigilant dans les jours à venir.
- Grosses altises : des signalements de morsures constants à surveiller pour les parcelles encore en phase de sensibilité.
- Larves de grosses altises : plusieurs signalements cette semaine, maintenir une vigilance accrue dans les semaines à venir.
- Petites altises : un seul signalement cette semaine, la majorité des parcelles du réseau sont hors de la phase de risque.
- Tenthredes de la rave : pas de signalement cette semaine.



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

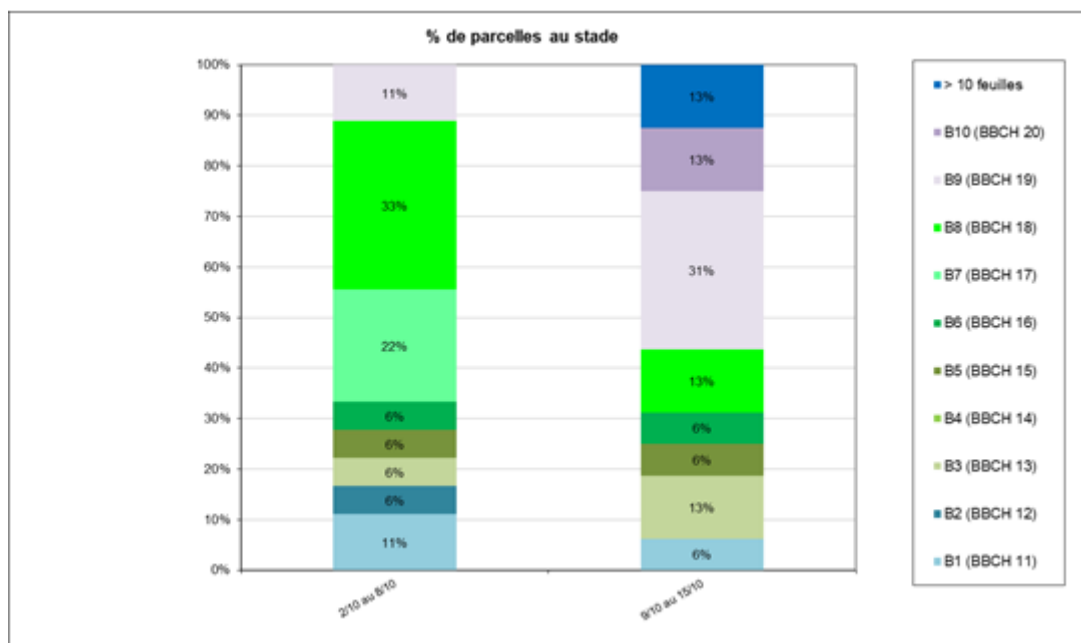


Réseau 2019-2020

Le réseau est à ce jour composé de 18 parcelles qui ont toutes fait l'objet d'une observation cette semaine :

- 6 parcelles en Isère
- 5 parcelles dans l'Ain
- 3 parcelles dans le Rhône
- 4 parcelles dans la Drôme

Stade des colzas



Ravageurs

- Charançon du bourgeon terminal (CBT)

- Reconnaissance :

Le CBT adulte mesure de 2.5 à 3.7 mm. Corps brillant et noir avec une pilosité courte clairsemée. Tâches latérales blanches entre le thorax et l'abdomen. Extrémités des pattes rouges.



Charançon du bourgeon terminal
(Terres Inovia)



Baris (Terres Inovia)

Attention à ne pas confondre le CBT avec le baris des crucifères. Le baris présente un rostre beaucoup plus recourbé et sa nuisibilité pour la culture n'est pas avérée.

-Période de risque : Du développement des premières larves jusqu'au décolllement du bourgeon terminal. La lutte contre les larves étant impossible, **c'est l'arrivée des adultes qui va déclencher le début de la période de risque**. La cuvette jaune est indispensable pour effectuer ce piégeage. Les vols de CBT peuvent avoir lieu de fin septembre à l'entrée de l'hiver.

Seuil indicatif de risque : Aucun seuil pour ce ravageur.

La seule présence des adultes sur les parcelles, détectée par les captures dans les pièges sur végétation constitue un risque pour la culture. En effet, 10 à 15 jours après les premières captures, les femelles sont aptes à pondre. Les larves peuvent migrer des pétioles vers les cœurs et occasionner des dégâts importants par destruction du bourgeon terminal. Le risque de destruction du bourgeon terminal est d'autant plus élevé que le développement végétatif automnal est faible.

- Observation : 2 parcelles sur 18 suivies indiquent la présence de charançons du bourgeon terminal. Les captures sont comprises entre 1 et 5 insectes.

-Analyse du risque : Nous enregistrons cette semaine les premières captures significatives. Ces captures ne sont pas généralisées à l'ensemble du territoire. Il est indispensable de surveiller l'arrivée des insectes sur les parcelles. On considérera tout de même que le risque est modéré sur l'ensemble du réseau.



- **Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES : piégeage et feuilles**

Reconnaissance :

Il s'agit d'un gros coléoptère de 3 à 5 mm de long au corps noir et brillant avec des reflets bleus métalliques sur le dos. Les extrémités des pattes, des antennes et de la tête sont roux dorés. Elle est reconnaissable aussi par des « grosses cuisses » qui lui permettent de sauter pour se déplacer dans la parcelle.



Grosse altise adulte (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)

Piégeage : 10 pièges enterrés sur 18 ont permis de capturer en moyenne 28 individus. Les captures vont de 6 à 80 individus selon les parcelles.

Observation de dégâts sur plantes :

3 parcelles sur 18 présentent des plantes avec des morsures d'altises. Le taux de plante touché sur ces parcelles est en moyenne de 45% (de 20% à 100%).

Sur toutes les parcelles concernées, la surface foliaire détruite représente 8% de la surface foliaire totale (15% maximum sur la parcelle la plus touchée).

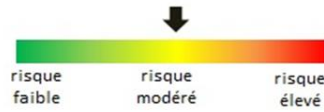
Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 avec des morsures sur 25% de la surface foliaire. En cas de levée tardive (après le 1^{er} octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.

Analyse du risque :

Les grosses altises semblent toujours présentes, avec des captures qui peuvent être considérées comme significatives.

La plupart des parcelles a d'ores et déjà atteint le stade de 4 feuilles marquant la fin du risque vis-à-vis de ce ravageur. Le reste du réseau reste en phase de risque modéré.

- Colza à moins de 4 feuilles :



- Colza à plus de 4 feuilles : fin du risque

Levier Agronomique :

Il est recommandé de maintenir les repousses de colzas dans les parcelles proches des nouvelles parcelles de colza pour limiter la pression des altises.

- **Tenthrede de la rave**

Reconnaissance



Tenthrede à l'état adulte (gauche) et larvaire (droite) (crédit : Terres Inovia)

La tenthrede est un hyménoptère qui à l'état adulte mesure 7 à 8 mm, présente un corps jaune orangé, à tête noire et aux ailes membraneuses. La larve mesure 20 à 50 mm. Elle est translucide, grisâtre voire verdâtre. Elle prend un aspect noirâtre en fin de développement et devient nuisible pour la culture en dévorant les feuilles.

-Période de risque : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

-Seuil indicatif de risque : ¼ de la surface foliaire détruite.

-Observations : Sur 18 parcelles observées, une seule signale la présence du ravageur au sein des pièges mais aussi la présence de dégât foliaire sur plante.

Analyse de risque :

Les signalements sont à ce jour limités et en diminution. Cependant, une observation quotidienne est obligatoire dès que l'on constate la présence de larves sur les plantes. On considérera que le risque est faible actuellement.



Autres ravageurs

Petites altises : une seule capture cette semaine au sein du réseau à hauteur de 10 individus en cuvette. Diminution progressive du risque, la majorité du réseau est hors de la phase de sensibilité.

Larves de grosses altises : premiers signalements cette semaine. Une vigilance accrue est à maintenir dans les jours à venir.

Puceron vert du pêcher : aucun signalement cette semaine.

ANNEXE : Mise en place des pièges

Pièges à limace :

La pose des pièges doit être réalisée avant la levée de la culture. L'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25x25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5m les uns des autres. Pour fixer les limaces et faciliter le comptage, il est possible d'ajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège. Attention, il est vivement déconseillé d'arroser le sol lors de la pose du piège, afin de bien voir la situation du risque telle qu'elle est.

Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraîches et humides et en «grattant» la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.



Piège à limace. (crédit D. Simmoneau)

Cuvette jaune :

La plupart des insectes ravageurs du colza sont attirés par la couleur jaune. La cuvette jaune doit donc être posée juste au-dessus de la végétation.

A partir de 3 feuilles, la cuvette doit être "posée" sur la végétation

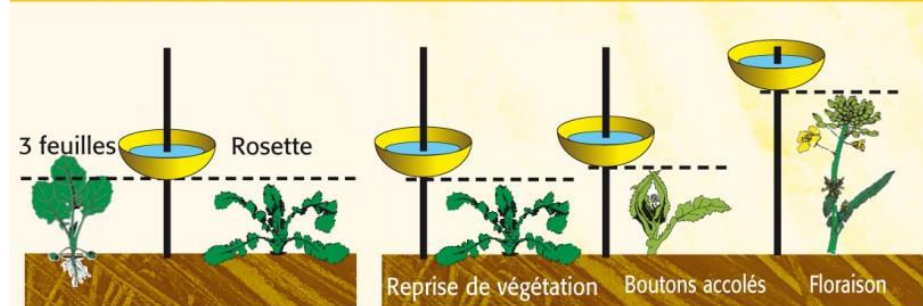


Schéma de la disposition de la cuvette jaune végétation

L'altise d'hiver fait exception à cette règle. En effet, il s'agit d'un insecte qui se déplace par des sauts. L'objectif est donc de capturer l'insecte lorsqu'il se déplace en enterrant la cuvette dans le sol. Seule 1-2 cm de rebord doivent dépasser du sol.

Pour capturer l'altise d'hiver, la cuvette est enterrée



Schéma de la disposition de la cuvette jaune pour capturer l'altise d'hiver.

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes
Coordonnées du référent : Cécile Bois (CRA AURA) cecile.bois@aura.chambagri.fr, 04 73 28 78 34.

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des syndicats de producteurs et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tout autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

